



Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale (CVS) Du mardi 10 février – 14h30

Étaient présents : M. ROUSSELET (Directeur), Mme RICHARD (Présidente et bénévole membre du CA), M. CHARRON (Représentant du personnel, animateur), Mme SALMON (Cadre de santé), Mme BENETTI (Co-présidente, résidente), Mme PERRON (Résidente), Mme MARTINEAU (Représentante du personnel), Mme BOUCAUD (Bénévole membre du CA), Mme RIBANNEAU (Qualificatrice), Mme LUSON (résidente), Mme GAUTHER-VIVIER Isabelle (mandataire judiciaire, représentante des représentants légaux), M. CORGNE (Représentant des familles)

Excusée : Mme Marie-Claude PARIS (Représentante des familles)

Ordre du jour

1. Paroles aux résidents..... 2
2. Projet d'établissement 2026 - 2030 et réflexion sur la
présentation d'une fiche synthétique 2
3. Retour rapport définitif Evaluation HAS- Haute
Autorité de Santé..... 3
4. Modification du contrat de séjour (droit à l'image) 3
5. Bilan des événements indésirables 2025 4
6. Questions diverses..... 5

Début de séance : 14h30

**Le précédent procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres du
Conseil de la Vie Sociale (CVS)**

1. Paroles aux résidents

Lors de la réunion de préparation du CVS, le 3 février 2026, 25 résidents ont participé durant laquelle plusieurs thèmes ont été abordés.

- **Volume sonore lors des événements**

Les résidents demandent une diminution du volume sonore lors des événements réunissant un grand nombre de participants (fête des familles, cérémonie des vœux, etc.) afin de faciliter les échanges entre les personnes présentes.

- **Charte des droits et libertés**

La Charte, déjà revisitée pour être plus lisible grâce à l'ajout de pictogrammes, est :

- affichée dans l'établissement,
- distribuée à l'accueil aux résidents et professionnels,
- en ligne sur le site internet.

Les résidents souhaitent qu'elle soit également intégrée dans le prochain journal des résidents.

- **Ambiance générale :**

Les retours sont très positifs, les résidents se disent bien écoutés, bien accompagnés, entendus, et félicitent les équipes pour l'accueil et l'ambiance générale de l'établissement.

- **Emprunt du mini-bus pour les résidents**

Les familles ont désormais la possibilité d'emprunter le mini-bus au profit du résident.

Un dispositif est mis en place depuis fin 2025 :

- mise à disposition via une convention d'utilisation,
- 1 € par kilomètre et carburant à la charge de l'utilisateur.

La convention, validée en octobre 2025 en CA, est actuellement appliquée.

2. Projet d'établissement 2026 - 2030 et réflexion sur la présentation d'une fiche synthétique

Mme Claire RIBANNEAU, Qualificienne rappelle que le nouveau projet d'établissement a été présenté à l'ensemble des professionnels le 10 octobre 2025 et validé au Conseil d'Administration le 27 octobre 2025.

Il a également été validé en CSE le 2 décembre 2025 et les premières orientations déjà évoquées lors de la réunion du CVS du 7 octobre 2025.

Ce projet, élaboré par un groupe de 10 professionnels, constitue la feuille de route de l'établissement pour 2025-2029, conformément aux attentes de l'ARS et du Conseil Départemental.

Mme RIBANNEAU présente un résumé synthétique des **orientations principales** du projet et les thématiques qui seront approfondies par la suite avec les membres du CVS :

- Développer la **pair-aidance** :

Il s'agit de valoriser les actes quotidiens des résidents qui accompagnent et aident leurs pairs, dans le respect de la sécurité.

- Promotion de la **bienveillance** et prévention de la maltraitance :
Les axes prévus autour de ce thème : sensibilisation, formation, amélioration de l'accompagnement personnalisé...

Ainsi, M. CHARRON et Mme RIBANNEAU proposent de créer un groupe de travail avec les membres du cvs volontaires **le lundi 9 mars à 14h30**.

Les volontaires pour participer sont Mme Colombe RICHARD, Mme BENETTI, M CORGNE et son épouse.

3. Retour rapport définitif Evaluation HAS- Haute Autorité de Santé

Le Directeur revient sur l'évaluation qui s'est déroulée début novembre 2025, menée par deux évaluatrices accréditées sur une durée de trois jours.

Cette visite de contrôle s'est bien passée et le résultat est encourageant avec l'obtention d'étoiles sur 3 items (l'étoile va au-delà de la note maximale de 4) sur la thématique en lien avec l'ouverture sur l'extérieur et les nombreux partenariats impulsés par l'équipe d'animation (établissements scolaires, foyers, espace jeunes...).

Sur 18 critères impératifs ou « obligatoires », 8 ont obtenu la note maximum de 4 et 10 n'ont pas été validés. Le Directeur regrette que certaines actions faites en faveur de l'accompagnement des résidents n'aient pas été retenues car ne disposant pas toujours de preuves écrites ou de traçabilité suffisante.

Le rapport sera transmis à l'ARS. Une cotation globale sous forme de lettre de A à D nous sera bientôt attribuée par l'HAS. Il est prévu un affichage dans l'établissement, une communication aux instances et une mise en ligne sur internet. Un plan d'action sera ensuite demandé.

Des pistes d'amélioration relevées, en cohérence avec le projet d'établissement :

- respect du **droit à l'image** (interne / externe),
- affichage du **circuit du médicament**,
- **actualisation des projets d'accompagnement personnalisés**,
- amélioration de la construction et co-construction du **projet personnalisé**,
- renforcement des actions de **bienveillance** et de **formation**,
- amélioration de la gestion des réclamations / plaintes (notamment le formalisme du double accusé de réception, une demande contestée et annotée dans le rapport par le Directeur qui souligne le cadre réglementaire).

4. Modification du contrat de séjour (droit à l'image)

Suite aux remarques de l'évaluation HAS, le contrat de séjour sera actualisé pour préciser :

- le cadre d'utilisation du droit à l'image, en interne et en externe,
- la nécessité de réinterroger le consentement au minimum une fois par an.

Un nouveau formulaire a été présenté lors de la réunion, sera soumis au CA et sera annexé au contrat de séjour.

5. Bilan des événements indésirables 2025

Mme RIBANNEAU présente le bilan des événements indésirables de l'année 2025.

En 2025, **89 événements indésirables** ont été déclarés au sein de l'établissement, contre **20 en 2024**. Cette augmentation traduit avant tout une **amélioration de la culture de déclaration**, liée à une campagne de sensibilisation, à la mise à disposition de fiches pratiques pour l'utilisation du logiciel de soins et à la création d'un formulaire « Plaintes et réclamations » accessible aux résidents et aux familles.

La majorité des déclarations concerne les **résidents (90 %)**. Les professionnels représentent **10 %** des déclarations, tandis que les familles sont à l'origine de **1 %** des signalements.

Principaux types d'événements

Deux thématiques ressortent de manière significative :

- le **circuit du linge**, qui représente **45 % des événements déclarés**. Plusieurs actions correctives sont en cours afin de limiter la perte ou l'égaréement du linge des résidents (rappels aux équipes, réorganisation des circuits, projet d'achat de chariots de tri) ;
- le **circuit du médicament**, qui représente **20 % des déclarations**, en hausse par rapport à l'année précédente.

Vigilance renforcée sur le circuit du médicament

Les événements liés au **circuit du médicament** concernent principalement des **erreurs lors de la préparation ou de la distribution**. Ces situations font l'objet d'une **vigilance particulière**, compte tenu des enjeux de sécurité pour les résidents.

Chaque déclaration est analysée afin d'en comprendre les causes (organisation, transmission, conditions de travail) et de mettre en place des **actions correctives ciblées** : rappels des bonnes pratiques, renforcement des transmissions et sensibilisation des équipes. L'objectif est de **sécuriser au maximum la prise en charge médicamenteuse** et de prévenir toute récurrence.

Démarche qualité

L'établissement s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue**. La déclaration des événements indésirables permet d'identifier les dysfonctionnements, d'améliorer les pratiques professionnelles et de renforcer la sécurité et la qualité de l'accompagnement des résidents.

Le Directeur précise qu'il n'y a plus eu de déclarations de vol récemment. Toutefois, il rappelle qu'il est déconseillé de conserver dans les chambres de l'argent liquide, un chéquier ou une carte bancaire, afin de limiter les risques.

Les membres du CVS nuancent cette recommandation, en rappelant que la gestion de son argent est un droit et qu'il faut l'accompagner en étant vigilant.

Le Directeur confirme qu'il ne s'agit pas de nier ce droit mais de dire que les sommes en liquide conservées doivent rester faibles et que la détention d'un coffre-fort pose par ailleurs des questions (code, clé).

6. Questions diverses

- Choix des places à table

Mme Colombe RICHARD et Mme BENETTI indiquent avoir été sollicitées par des résidents mécontents de leur place à table.

Mme SALMON rappelle que la répartition des places est organisée en tenant compte de nombreux éléments :

- capacités et besoins des résidents,
- histoire de vie,
- évolution de leur état,
- observations partagées en équipe (transmissions, réunions...).

L'équipe reste vigilante quant aux relations entre résidents et à l'ambiance générale de la salle à manger.

Il est également constaté que plus de 50 % des résidents qui expriment une gêne ne souhaitent pas changer de place par crainte d'être jugés, ou parce qu'ils souhaiteraient que ce soit un autre résident qui change, ce qui n'est pas envisageable.

En effet, certaines personnes ne sont pas satisfaites de leur placement mais refusent de changer ou d'en parler par peur d'être stigmatisées.

Mme SALMON précise qu'il ne faut pas hésiter à s'adresser à l'ensemble des professionnels accompagnant les résidents (hôtellerie, animation, soins ...), tous étant disponibles pour écouter et ajuster si nécessaire.

L'équipe reste à l'écoute et les retours sont toujours les bienvenus.

M. CHARRON ajoute que, pour l'instant, le sujet n'a pas été évoqué en commission menus, mais qu'il peut tout à fait y être abordé.

- **Jeunes Services civiques**

M. CHARRON informe qu'une jeune en service civique a mis fin à sa mission.

Il ne reste actuellement qu'un seul jeune en service civique. L'établissement est dans l'attente des budgets et directives pour de nouveaux recrutements.

- **Espace animalier**

Le projet de poulailler avance :

- 3 bénévoles participent à sa mise en place,
- 6 poules seront offertes par ces bénévoles,
- la dalle de béton est désormais réalisée.

Après son passage à la résidence cet hiver, le bouc est retourné chez son propriétaire. L'arrivée du printemps nous indiquera si la saillie a eu lieu avec succès.

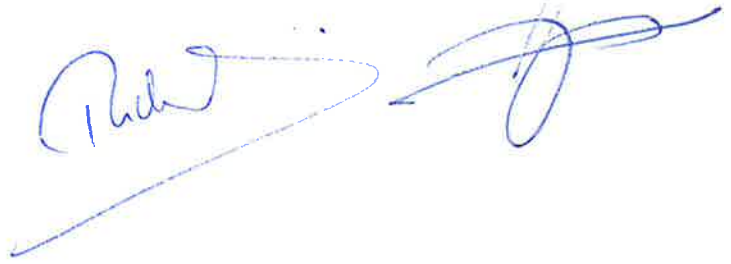
En l'absence de questions, la séance est levée.

Heure de fin de réunion : 16h30

La date du prochain CVS : **le mardi 26 mai à 14h30**

La présidente du CVS, Mme RICHARD
La co-présidente du CVS, Mme BENETTI

Co-signé du Directeur, M. ROUSSELET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. Rousselet, consisting of several loops and a long horizontal stroke.A smaller handwritten signature in blue ink, likely belonging to Mme Benetti, featuring a small square symbol followed by the name.